



Cas spécifique tutorat de stage

Par Thom978

Bonjour à tous,

(je tiens à m'excuser d'avance si le titre du sujet n'est pas évocateur du problème, je ne sais pas trop où situer mon problème)

Pour mettre dans le contexte je suis étudiant en école d'ingénieur, et j'ai créé une entreprise (SAS) avec 3 collègues. Nous sommes donc 4 associés dans l'entreprise. Et nous avons trouvé 2 tuteurs (famille et ami-proche) pour nous aider (non-employé dans l'entreprise).

Nous voulons faire notre stage au sein de l'entreprise que l'on a créé et l'école nous a imposée 3 conditions :

-La structure doit avoir un SIRET.

-Le tuteur doit avoir le niveau équivalent ou supérieur des étudiants ET 2 ans d'expériences minimum.

-Le tuteur ne peut avoir que 3 étudiants maximum voir 1 seul si c'est un créateur.

Le point qui nous bloque c'est que les 2 tuteurs ne sont pas liés juridiquement à nous.

Il y aurait-il un moyen légal de se lier juridiquement à eux afin de pouvoir répondre aux conditions imposées ? (Et aussi sans que cela coûte de l'argent ou peu d'argent)

Merci d'avance à ceux qui voudront bien m'aider sur mon problème.